ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

indemnisation

Question écrite n° 67740

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences de l'article 46 de la loi du 15 juillet 1970 sur l'indemnisation des rapatriés d'Afrique du Nord. Le comité de liaison des associations nationales de rapatriés demande en effet, afin de rétablir l'égalité entre les familles d'entrepreneurs rapatriés ayant emprunté, la restitution aux personnes indemnisées des sommes retenues au titre de l'article 46 pour l'Algérie et pour les protectorats, la partie de l'aide définitive imputée au remboursement des prêts de réinstallation. Ce comité souligne que cette réparation aurait le mérite de mettre les rapatriés à égalité pour l'ensemble des mesures partielles prises en leur faveur. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles sont ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Claude Birraux
Circonscription : Haute-Savoie (4e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 67740
Rubrique : Rapatriés
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6017